

Citadelle - Parc Zoologique - Concession d'occupation de domaine public pour la vente de diverses confiseries - Adoption du cahier des charges

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le droit d'occuper l'emplacement réservé au Parc Zoologique de la Citadelle pour la vente de glaces, confiseries et fruits exotiques, a fait l'objet d'une concession d'occupation du domaine public arrivant à expiration le 31 mai 1993.

Il convient en conséquence de procéder au renouvellement de cette concession et d'organiser une consultation en ce sens.

Le Conseil Municipal est donc invité à :

- décider de lancer, par voie de presse, un appel de candidatures pour une nouvelle période d'exploitation de 2 ans allant du 1^{er} juin 1993 au 31 mai 1995

- approuver le cahier des charges établi à cet effet, lequel prévoit notamment la nature des produits vendus (confiseries, glaces, gâteaux, chocolats et fruits exotiques...), et les horaires d'ouverture du kiosque.

La mise à prix de la redevance pour la totalité de la période d'exploitation serait fixée à 60 000 F.

- autoriser M. le Maire à signer le contrat de concession à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.